

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MARDI 19 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et les dix-neuf mars à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM. BAYONI, BLANCHOT, ESPITALIER, BASTIEN, TURCK, GUILLEM, CANAL, MMES, GAY, DRU, PAREDE, RABAL

Absents : M. CARUEL a donné procuration à Mme GAY,
Mme MAURAN a donné procuration à Mme PAREDE
M. CALMES a donné procuration à M. ESPITALIER
Mmes DINCE, BOSSIS, LACOMBE
MM. BOUYSSON, WALDECK

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert CANAL

Marie-Claire BRANCO, secrétaire générale, assistait à la séance.

* * *

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 19-3/1 : COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par Madame COHEN, Trésorière de la commune.

Excédent de la section de fonctionnement	303 706 .39
Excédent de la section d'investissement	+ 94 376 .42
Résultat de clôture de l'exercice 2018	+ 398 082.81

Les écritures comptables ainsi que les résultats sont en tous points identiques au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion.

Délibération n° 19-3/2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2018.

« Ce compte administratif est le reflet de notre activité de l'année 2018 en fonctionnement et en investissement.

L'équipe municipale continue à poursuivre ses efforts d'économie en fonctionnement puisque cette section présente un excédent d'exercice de 303 706.39€, excédent facilité par des recettes nouvelles : Dotation de Solidarité Communautaire (16 784€) et Fonds de Péréquation Intercommunal (27 618€)

Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont en légère hausse (561€ en 2017, 586€ en 2018). Les recettes de fonctionnement sont également en hausse plus notable grâce à ces recettes nouvelles provenant de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain (701€ en 2017 et 777 € en 2018).

La section investissement présente également un excédent de 94 376.42€. L'exercice 2018 présente donc un excédent total de 398 082.81€ auquel il faut rajouter les reports antérieurs. Notre budget se caractérise par un excédent de clôture exceptionnel de 878 647.59€.

Nous dégageons ainsi une épargne brute de 379 957 € permettant de couvrir largement l'annuité de la dette. Notre capacité de désendettement est de 1.2 ans et notre fonds de roulement est de 244 jours.

Cette cinquième année d'effort va permettre des investissements plus lourds mais nécessaires : construction des ateliers municipaux, réfection du pont de Pouchet, aménagement de notre voirie, poursuite des travaux de mise en accessibilité de nos bâtiments publics, achat d'un nouveau tracteur entre autres... »

Informations générales :

Population totale (recensement INSEE) : 1591

Non de l'EPCI à fiscalité propre : Communauté de communes du Bassin Auterivain

Détail des écritures comptables par chapitre :

DEPENSES EN FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 : 231 905.84€

Chapitre 012 : 484 424.57€

Chapitre 014 : 81 508.84€

Chapitre 65 : 116 587.02€

Chapitre 66 : 20 725.74€

Chapitre 67 : 37.50€

Chapitre 042 : 10 577.46€

TOTAL DES DEPENSES EN FONCTIONNEMENT : 945 766.97€

RECETTES EN FONCTIONNEMENT :

Chapitre 013 : 13 483.65€

Chapitre 70 : 51 321.50€

Chapitre 73 : 730 073.64€

Chapitre 74 : 330 418.20€

Chapitre 75 : 19 460.85€

Chapitre 76 : 2.79€

Chapitre 77 : 95 575.27€

Chapitre 042 : 9 137.46€

TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT : 1 249 473.36€

DEPENSES EN INVESTISSEMENT :

Chapitre 16 : 101 796.24€

Chapitre 20 : 12 615.60€

Chapitre 21 : 151 104.94€

Chapitre 23 : 6 222.80€

Chapitre 040 : 9 137.46€

TOTAL DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT : 289 754.04€

RECETTES EN INVESTISSEMENT :

Chapitre 10 : 316 189.01€ (dont 1068 : 246 163.10€)

Chapitre 13 : 47 133.91€

Chapitre 040 : 10 577.46€

TOTAL DES RECETTES EN INVESTISSEMENT : 384 130.46€

Récapitulatif du compte administratif :

Section de fonctionnement

Recettes	1 249 473.36
Dépenses	945 766.97

Résultat de l'exercice	+ 303 706.39
Report exercice précédent	277 127.88

Résultat de clôture	+ 580 834.27

Section d'investissement		Résultat de l'exercice
Recettes	384 130.46	303 706.39
Dépenses	289 754.04	<u>+ 94 376.42</u>
Résultat de l'exercice	+ 94 376.42	+ 398 082.81
Report exercice précédent	+ 203 436.90	
Résultat de clôture	<u>+ 297 813.32</u>	

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil et Monsieur le 1^{er} adjoint fait procéder au vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique BLANCHOT, 1^{er} adjoint, approuve à l'unanimité les résultats du compte administratif 2018.

Les écritures comptables ainsi que les résultats sont en tous points identiques au compte de gestion.

Délibération n°19-3/3 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur BAYONI Pascal, Maire
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
Considérant que ledit compte est exact et conforme au compte de Gestion du Receveur
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **580 834.27€**
- un déficit de fonctionnement cumulé de.....

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2019</u>	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068).....	301 686.68
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	<u>279 147.56</u>
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Délibération n° 19-3/4 : MARCHE PUBLIC : ENTRETIEN VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle que, suite au transfert de compétence POOL ROUTIER vers le bloc communal, un marché public a été lancé le 22/11/2018 concernant l'entretien voirie pour une durée de 3 ans (lot 1 : débroussaillage, lot 2 : déneigement mécanique). La date limite de réception des offres était le 01/02/2019. Une seule offre a été présentée : celle de la société SAS REBOUIL.

La CAO s'est réunie le 18/02 afin d'ouvrir et analyser la proposition en question. La commission a déclaré l'offre reçue irrecevable faute de concurrence suffisante.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de suivre les conclusions de la CAO. Il propose de procéder par bon de commande pour une période d'un an (d'Avril 2019 à Mars 2020). Un nouveau marché sera lancé l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Déclare le marché infructueux faute de concurrence suffisante
- Autorise monsieur le maire à signer un bon de commande pour la période allant d'Avril 2019 à Mars 2020 (avant de lancer un nouveau marché public).

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (DRU)

Mme DRU : justifie son vote de par son absence à la Commission d'Appel d'Offre.

Délibération n° 19-3/5 : Approbation du rapport de la CLECT portant sur la restitution de la compétence ALAE

Vu l'avis favorable de la Commission Locale D'évaluation des Charges Transférées en date du 28 Février 2019,

VU le rapport d'évaluation des charges transférées relatif au transfert de l'approbation du rapport de la CLECT portant sur la restitution de la compétence ALAE,

Considérant que l'article 1609 nonies précisant que ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique que la restitution de la compétence ALAE entraîne une révision de l'attribution de compensation pour les communes de BEAUMONT-SUR-LEZE, LAGARDELLE-SUR-LEZE, VENERQUE et le VERNET, tel que prévu dans le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

VALIDE les documents annexés à la présente délibération, relatifs à la CLECT du 28/02/2019 concernant la restitution de la compétence ALAE,

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 (GAY, CARUEL)

Mme GAY : déplore le manque d'explication et de lisibilité des tableaux présentés par la CLECT et annexés à la délibération.

* * *

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 21H35.